

EXAMENS ANNUELS.

Il ne s'est présenté aucun candidat durant l'année. L'armement temporaire du pays a sans doute contribué à interrompre les études de plusieurs jeunes gens ; mais il y a tout lieu de croire que des encouragements sont, en outre, nécessaires. La société des arts de Londres,—qui fait des examens de ce genre et dont les diplômes sont partout acceptés comme preuve de capacité,—offre aux candidats, outre des diplômes, des récompenses en argent ou des médailles. Une faible souscription parmi les personnes les plus intéressées au progrès de l'éducation des classes industrielles suffirait pour réaliser ici le même objet.

Le programme des examens pour l'année prochaine et les statistiques des examens précédents ont été publiés dans le dernier numéro du *Journal*.

LOI DES BREVETS.

Les restrictions peu judicieuses qui existent dans la loi des brevets continuent à être un sujet de plainte. Voici ce que le ministre d'agriculture dit à ce sujet dans son dernier rapport annuel :—

“ Certains amendements à la loi des brevets, dont l'opportunité a souvent été représentée au département et qui ont été recommandés par mes prédécesseurs et moi-même, ne sont pas mentionnés dans ce rapport à cause des changements politiques attendus. Si l'Union des Provinces doit avoir lieu bientôt, il serait évidemment prématuré, de la part du Canada, d'établir pour les brevets et les droits d'auteurs, les bases d'une législation qui devra être essentiellement modifiée par la législature de l'Amérique Britannique du Nord. Aussi, bien que très-désireux d'introduire divers changements dans notre loi des brevets, j'ai remis l'exécution de ce projet jusqu'à l'établissement de la Confédération.”

Votre comité signale l'opportunité de faire faire des copies de tous les dessins et devis des inventions canadiennes, copies qui seraient publiées dans un temps fixe, peu éloigné, après l'émission du brevet ; des exemplaires de cette publication seraient déposés dans les bibliothèques gratuites de cette chambre et de celle du Bas-Canada qui ont déjà les marques de fabrique et les dessins des inventions. Une petite augmentation des honoraires de brevet suffirait pour faire face à cette dépense et serait facilement acceptée par les inventeurs. La publicité ainsi donnée à leurs inventions compenserait amplement l'augmentation des frais de brevet, si l'on songe surtout qu'on pourrait vendre des exemplaires de cette publication comme cela se pratique au bureau des brevets en Angleterre. Lorsque la législature s'occupera d'une loi comme celle dont parle l'honorable ministre d'agriculture, on pourra faire quelques autres recommandations.

EXPOSITION DE PARIS.

Au commencement de l'année, votre comité eut une conférence avec le ministre de l'agriculture relativement aux meilleurs moyens de bien représenter la province à l'exposition de Paris. Toutefois, rien ne fut arrêté jusqu'au mois d'août, époque à laquelle le secrétaire du ministre de l'agriculture informa votre comité qu'une allocation de \$1,000 avait été faite pour l'achat d'articles provenant des manufactures du Haut-Canada. Des allocations spéciales ont été faites subséquemment à votre comité pour l'achat et la préparation d'une collection d'oiseaux empaillés du Canada, d'une collection de livres, journaux et brochures publiés dans le Haut-Canada, et des dessins des divers employés dans les écoles du Haut-Canada où ils sont fabriqués pour le département de l'éducation. Le total des allocations, y compris une somme pour les dépenses imprévues, emballage, etc., se monte à \$5,050, somme qui est ou sera entièrement consacrée, sauf \$50 ou \$75, à l'achat et l'expédition des collections dont une liste est ci-jointe.

L'état prospère des manufactures du pays, qui ont toujours plus de commandes qu'elles ne peuvent en exécuter, a causé quelques difficultés et de légers retards. La plus grande partie des articles a été choisie dans le *fonds actuel de commerce (stock on hand)* et représente bien les objets en usage dans le pays. Si cette manière de choisir les objets nuisait